L’évaluation périodique des programmes d’études à l’Université de Montréal

Janvier 2002

CREPUQ
CONFÉRENCE DES RECTEURS
ET DES PRINCIPAUX
DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC

Numéro de publication : 2002-01
Dépôt légal – 1er trimestre 2002
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-89574-008-9

© Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, 2002

AVANT-PROPOS

La *Politique des établissements universitaires du Québec relative à l'évaluation périodique des programmes existants* (ci-après désignée la **Politique**) a été adoptée par le Conseil d'administration de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, en 1991. Cette **Politique** permet de s'assurer que chaque établissement dispose d'une politique d'évaluation qui satisfait à des conditions et normes minimales, reconnues adéquates et conformes aux exigences de qualité et de pertinence que la société québécoise rattache à la formation universitaire, et que chaque établissement en est imputable.

La création de la Commission de vérification de l'évaluation des programmes (CVEP) est liée à l'adoption de cette politique cadre. Le mandat de la Commission est, en effet, de vérifier la conformité du contenu des politiques et des pratiques institutionnelles d'évaluation périodique des programmes avec le but, les étapes, les critères et les modalités d'évaluation établis en vertu de la **Politique.** La Commission jouit, pour ce faire, d'une autonomie pleine et entière : les recommandations qu'elle formule s'adressent à l'établissement concerné et elles ne sont assujetties à l'approbation d'aucune instance de la CREPUQ.

La Commission applique une procédure qui se déroule en trois temps : l'analyse de la documentation institutionnelle, l'examen de quelques dossiers complets d'évaluation de programmes sélectionnés en collaboration avec l'établissement qui accueille ensuite ses membres, et l'élaboration du rapport de vérification selon des modalités qui permettent de conserver le dialogue établi et d'assurer des suites à ses recommandations.

La Commission a déjà effectué une première ronde de travaux qui l'a amenée à vérifier ainsi l'ensemble des politiques et pratiques institutionnelles d'évaluation périodique des programmes. Le bilan de cette opération a conduit la CREPUQ à apporter des ajustements au libellé de la **Politique,** adoptés par son Conseil d'administration en septembre 2000.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION **7**

1. RÉSUMÉ DU PROCESSUS INSTITUTIONNEL **9**

1.1 Déroulement 9
1.2 Critères d'évaluation des programmes 11

2. OBSERVATIONS **13**

2.1 L'évaluation périodique des programmes 13
2.2 Le comité institutionnel 14
2.3 La diffusion des résultats 15

3. RECOMMANDATIONS **17**

CONCLUSION **19**

ANNEXES

I. MEMBRES DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES **23**

II. LISTE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS CONSULTÉS **25**

III. DÉROULEMENT DE LA VISITE DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL **27**

INTRODUCTION

La Commission ouvre le deuxième cycle de ses travaux avec la vérification du processus d'évaluation périodique des programmes de l'Université de Montréal, présentement en cours selon une approche par unité d'enseignement et de recherche.

Avant sa visite à l'établissement, qui a eu lieu le 27 avril 2001, la Commission a jugé opportun de faire parvenir une analyse préliminaire de sa perception de ce processus, accompagnée de quelques questions, au vice-rectorat à la planification qui est responsable de sa mise en application. La Commission souhaite remercier ici cette instance de lui avoir répondu par écrit, de même que pour le soutien qu'elle a apporté à l'organisation de sa visite.

Le présent rapport résulte de l'examen des documents qui régissent le déroulement du processus d'évaluation en vigueur à l'Université de Montréal, de l'examen du dossier d'évaluation de trois unités d'enseignement et de recherche : le département de philosophie, le département de mathématiques et de statistique, et l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information. Il intègre également les informations recueillies, lors de la visite, auprès des membres de la direction universitaire responsable de l'évaluation périodique, de la direction des unités concernées et de professeurs qui en sont membres, et d'un groupe d'étudiants.

1. RÉSUMÉ DU PROCESSUS INSTITUTIONNEL

Le processus institutionnel d'évaluation périodique des programmes qui a été adopté par le Conseil universitaire et l'Assemblée universitaire de l'Université de Montréal en 1986, privilégie l'approche par unité d'enseignement et de recherche. Le déroulement de ce processus est placé sous la responsabilité du vice-rectorat à la planification, et ses modalités de mise en oeuvre sont explicitées dans trois documents qui ont été révisés et adoptés par celui-ci, au cours de l'année l999 : le Protocole d'évaluation périodique des unités d'enseignement et de recherche, le Guide pour l'auto-évaluation des unités, le Guide pour les experts externes.

La périodicité du cycle d'évaluation n'est pas indiquée dans cette documentation, mais l'établissement a informé la Commission que, tout en se fixant une échéance de sept ans, il vise une périodicité quinquennale qui sera signalée dans la prochaine édition du Protocole.

L'ajout apporté à la **Politique** concernant la nécessité de prévoir les modalités d'évaluation périodique des programmes offerts en collaboration n'a pas encore donné lieu aux ajustements requis dans le libellé de la politique institutionnelle. Selon les informations fournies à la Commission, la prochaine édition du Protocole indiquera comment sont traités les programmes qui requièrent la participation de plusieurs unités, et elle mentionnera la nécessité de préciser, dans les protocoles d'entente, les modalités d'évaluation des programmes interuniversitaires auxquels l'Université de Montréal participe.

Selon les informations fournies par l'établissement, les programmes qui mènent à l'obtention d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) sont couverts par la politique institutionnelle de même que les certificats. L'unité peut, par ailleurs, effectuer un regroupement de programmes par discipline.

1.1 DÉROULEMENT

Chaque unité est responsable de son **auto-évaluation**. Les données de base nécessaires lui sont fournies par le Bureau de recherche institutionnelle, qui doit être disponible pour l'aider dans son cheminement, et par le vice-rectorat à la planification. L'unité doit se concentrer « *sur les éléments d'analyse essentiels, sur les réflexions qu'ils déterminent et sur les perspectives d'avenir qui en découlent* ».

L'unité ne doit pas consacrer plus de trois mois à l'élaboration de son rapport qui est destiné au Comité d'experts, aux doyens des facultés concernées et au Vice-recteur à la planification. Ce document doit être concis et traiter des ressources humaines, des ressources matérielles disponibles, des programmes d'études offerts, des modes de fonctionnement, de la qualité et de la pertinence de la formation, des activités et résultats de recherche. Il doit intégrer les éléments pertinents des dossiers d'agrément, s'il y a lieu, et comprendre un projet de plan d'action accompagné d'un échéancier.

La participation des étudiants n'est pas explicitement prévue dans le processus défini.

Les **experts externes** doivent ensuite « *vérifier le diagnostic posé par l'unité et en évaluer la justesse; établir la pertinence et la faisabilité de la mission, des objectifs stratégiques et du plan d'action proposé par l'unité; analyser le repérage (benchmarking) avec les unités d'enseignement et de recherche comparables ou témoins au niveau québécois et nord-américain; juger de l'arrimage des orientations et des objectifs de l'unité avec ceux de l'Université*. »

Le comité d'experts se compose de *« deux ou trois personnes dont la compétence dans leurs champs de recherche est reconnue internationalement ».* Elles proviennent généralement d'établissements extérieurs au Québec et sont nommées par le vice-recteur à la planification, après consultation de l'unité et des facultés concernées.

Selon le guide qui leur est destiné, les experts reçoivent le rapport d'auto-évaluation et ses annexes, les données fournies par le BRI, les documents d'orientation du développement de l'Université et de la Faculté concernée, les rapports d'agrément de même que tout autre document jugé pertinent.

La durée maximale de l'intervention des experts externes est fixée à un mois, en incluant la visite à l'établissement, qui requiert traditionnellement deux jours. Afin d'accélérer le processus, l'Université de Montréal leur demande toutefois d'y consacrer trois jours, de manière à pouvoir préparer, sur place, un rapport conjoint qui est remis au Vice-recteur à la planification, et transmis aux directions de l'unité et des facultés concernées.

À la troisième étape du processus, l'intervention d'un **comité institutionnel,** au sens de la **Politique,** n'est pas prévue pour faire la synthèse des éléments du dossier d'évaluation périodique des programmes d'études qui sont sous la responsabilité de l'unité, et pour rédiger le rapport final.

« Sur réception du rapport d'évaluation externe, la direction de l'université, en concertation avec les directions de l'unité et des facultés concernées, élabore (plutôt) *une entente de planification »*. L'élaboration de ce plan d'action ne doit pas nécessiter plus de deux mois de travail et il doit être soumis à l'approbation du Comité de la planification.

Les directions de l'unité, des facultés concernées et de l'institution sont responsables de la mise en œuvre des plans d'action; le vice-rectorat à la planification est responsable du **suivi** du processus.

Le *Protocole* prévoit, à l'intention de l'Assemblée universitaire et du Conseil de l'université, un rapport d'information annuel sur les plans d'action qui découlent de l'évaluation périodique des unités. Aucune stratégie de **diffusion des résultats de l'évaluation périodique des programmes** n'est prévue, en vertu de la politique institutionnelle, en dehors de cette présentation.

1.2 CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

En ce qui concerne les critères d'évaluation des programmes, le Protocole suggère à l'unité de porter une attention spéciale aux points suivants : « les objectifs, les contenus, l'ouverture et la complémentarité des programmes; les mesures d'encadrement visant la persévérance et la diplomation; la comparaison avec les programmes des autres institutions; le lien entre les activités de recherche et les activités académiques; la pertinence des programmes et leur lien avec le marché du travail ». Le Guide pour l'auto-évaluation des unités insiste de façon plus détaillée sur ces critères et sur les indicateurs à considérer pour couvrir l'ensemble de ces questions.

2. OBSERVATIONS

De façon générale, la politique de l'Université de Montréal (Procotole, Guide d'évaluation des unités d'enseignement et de recherche, et Guide des experts externes) est conforme à la **Politique** de la CREPUQ. Rappelons que celle-ci fixe des balises pour orienter l'évaluation périodique des programmes dans le sens de l'amélioration de leur qualité et de leur pertinence, mais qu'elle laisse à chaque établissement le soin de déterminer les modalités d'application qui conviennent le mieux à sa culture propre.

Il faut souligner ici l'efficacité du processus de l'Université de Montréal en terme de délais, de même que la très grande importance qu'il accorde à la contribution des experts externes, généralement recrutés à l'échelle internationale. La qualité des données uniformément définies et fournies par le Bureau de recherche institutionnelle, comme point de départ à l'auto-évaluation des unités, est également impressionnante.

Il y a cependant trois éléments que la Commission souhaite porter à l'attention de l'Université de Montréal : l'évaluation périodique des programmes, le comité institutionnel et la diffusion des résultats de l'évaluation.

2.1 L'ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES PROGRAMMES

La Commission constate, en premier lieu, à la lumière des trois dossiers examinés, que la **mise en application** de la politique de l'Université de Montréal n'est pas véritablement centrée sur l'évaluation périodique des programmes, mais qu'elle est davantage orientée vers les questions d'allocation des ressources, de recherche et de développement institutionnel.

Aucun des rapports examinés ne fait état d'une véritable évaluation périodique de programmes au sens de la **Politique**. Chaque programme fait sans doute l'objet d'une évaluation, mais il n'a pas été possible à la Commission d'en examiner les modalités, conformément à son mandat. Les rapports d'auto-évaluation font mention d'évaluations continues des programmes qui donnent lieu à des ajustements fréquents pour mieux répondre aux besoins exprimés. Celles-ci peuvent même conduire à des refontes ou révisions très importantes mais elles se déroulent dans un autre contexte que celui du processus d'évaluation de l'unité.

Les membres de la Commission n'ont pu retracer les éléments essentiels d'une véritable évaluation périodique de programmes dans les rapports d'**auto-évaluation**. Ces documents ne présentent pas un caractère vraiment critique au plan de l'analyse des forces et des faiblesses de chaque programme offert par l'unité. Il s'agit de documents essentiellement descriptifs qui brossent un tableau des réalisations, en utilisant les données à des fins qui sont plutôt comparatives qu'objectives, et qui expriment surtout des besoins de ressources.

Les représentants des trois unités dont les rapports ont fait l'objet d'une vérification semblaient peu informés de la nécessité d'examiner leurs programmes d'études dans le cadre du processus d'évaluation périodique de leur unité. Un seul rapport faisait état d'évaluations de programmes, selon certains critères définis dans la politique institutionnelle. Il y a lieu de souligner, à cet égard, que tous les critères définis dans celle-ci sont conformes aux critères de la **Politique**.

Bien que la participation des étudiants ne soit pas formellement prévue dans la politique institutionnelle d'évaluation périodique des unités d'enseignement et de recherche, leur représentation est assurée de façon statutaire à certains comités et à l'assemblée départementale. La Commission estime, pour sa part, que leur participation au processus d'évaluation périodique des programmes pourrait être mieux assurée, car leur point de vue est essentiel.

La Commission a toutefois été impressionnée par les activités de relance menées auprès des diplômés et de certains de leurs employeurs actuels et potentiels, dans le cas de deux unités qui ont fait l'objet d'une vérification.

La contribution des **experts externes**, recrutés sur la base de leur réputation à l'échelle internationale, est également impressionnante. Considérant toutefois qu'ils sont choisis principalement pour leur prestige et compétence en recherche, il est possible qu'ils n'aient pas tendance à se prononcer sur des questions qui touchent directement les programmes d'études, à moins qu'une demande soit expressément formulée en ce sens. La Commission a noté, à ce sujet, que le *Guide des experts externes* n'en fait aucune mention.

La Commission se demande, à cet égard, s'il ne serait pas opportun de prévoir la participation d'un expert provenant d'un autre établissement québécois, pour l'évaluation périodique des programmes de premier cycle, afin de s'assurer qu'un membre du comité d'experts possède effectivement une bonne connaissance du contexte éducatif québécois (cheminements possibles au collégial et à l'université, durée des études, offre des autres établissements du réseau universitaire, etc). Dans le cas des programmes professionnels, il serait souhaitable de prévoir, dans la politique institutionnelle, la participation des représentants de milieux de stages ou de milieux socio-économiques.

2.2 LE COMITÉ INSTITUTIONNEL

L'entente de planification est l'aboutissement naturel d'un processus orienté vers l'allocation des ressources. La Commission estime cependant que l'étape de concertation prévue pour son élaboration ne saurait remplacer le rôle qui doit être confié à un comité institutionnel composé de pairs, dans la mesure où l'un des grands objectifs de la politique institutionnelle est « *l'amélioration continue de la qualité et de la pertinence des activités d'enseignement et de recherche, et tout particulièrement des programmes d'études* ».

Elle rappelle, à ce sujet, que la **Politique** stipule que le processus d'évaluation périodique des programmes doit prévoir une troisième étape qui donne lieu à la production d'« *un rapport final par un comité institutionnel qui comprend des professeurs qui ne participent pas au programme évalué et, le cas échéant, des responsables académiques* ».

Les plans d'action parcourus par la Commission se présentent comme des documents à caractère plutôt administratif qui insistent sur des questions de ressources, de stratégies de recrutement et de rétention des étudiants. Aucune référence n'est faite, par ailleurs, aux quelques suggestions et commentaires concernant l'amélioration possible des programmes, qui ont pu être formulés dans l'avis des experts externes.

2.3 LA DIFFUSION DES RÉSULTATS

La Commission reconnaît le caractère stratégique qui est donné au processus d'évaluation périodique des unités d'enseignement et de recherche de l'Université de Montréal. L'établissement doit néanmoins prévoir la diffusion des résultats de l'évaluation périodique de ses programmes, selon des modalités qui lui permettent de s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe d'en rendre compte publiquement.

La Commission souhaite rappeler ici l'importance qui doit être accordée à cette diffusion interne et externe.

3. RECOMMANDATIONS

L'Université de Montréal a reçu la visite de la Commission alors qu'elle en était au début de la deuxième ronde d'évaluation périodique de ses unités d'enseignement et de recherche. Après avoir pris connaissance du document d'analyse préliminaire de la Commission, l'établissement n'a pas disposé du temps requis pour ajuster son processus non plus que pour s'assurer que les unités avaient une juste compréhension des éléments de son Protocole qui concernent l'évaluation périodique des programmes.

Il n'appartient pas à la Commission de définir des mécanismes spécifiques pour l'accomplissement de l'évaluation périodique des programmes. Les propositions qui suivent sont formulées dans la continuité du dialogue constructif qui s'est établi avec l'Université de Montréal, à qui il est recommandé de :

- s'assurer que les programmes de grade font l'objet d'une véritable évaluation périodique, selon les exigences de la politique institutionnelle et de la **Politique**;
- confier à un comité institutionnel, au sens de la **Politique,** la responsabilité de concilier le rapport d'auto-évaluation et l'avis des experts externes ainsi que de rédiger une synthèse de l'évaluation périodique de chaque programme;
- prendre les dispositions requises pour pouvoir procéder à une diffusion interne et externe des résultats de l'évaluation périodique des programmes;
- enrichir la documentation institutionnelle de manière à :
  - expliciter la nature de la participation des étudiants dans le processus d'évaluation des programmes,
  - préciser les modalités d'évaluation périodique des programmes qui requièrent la collaboration de plusieurs unités et, dans les protocoles d'entente, celles des programmes interuniversitaires auxquels l'Université de Montréal participe,
  - indiquer la périodicité de l'évaluation périodique des programmes;
- s'assurer que la documentation institutionnelle attire l'attention des experts externes sur l'évaluation périodique des programmes de grade.

CONCLUSION

La Commission a vérifié la Politique d'évaluation périodique des unités d'enseignement et de recherche de l'Université de Montréal et elle a pu constater que, dans l'ensemble, celle-ci est conforme au but et aux critères définis dans la Politique de la CREPUQ, en ce qui a trait aux éléments qui concernent spécifiquement l'évaluation des programmes.

Cependant, pour les raisons déjà énoncées, il n'a pas été possible à la Commission de constater la conformité des pratiques institutionnelles d'évaluation périodique des programmes à la Politique. Toutefois, les représentants de la direction ont reçu favorablement certaines suggestions qui ont été avancées au cours des échanges pour corriger les lacunes décelées dans le processus actuel et pour s'assurer que chaque programme de grade soit effectivement traité selon les exigences définies dans la politique institutionnelle.

La Commission aimerait remercier à nouveau monsieur François Duchesneau, vice-recteur à la planification, et madame Lise Hamel Robillard, son adjointe, pour l'excellente collaboration qu'ils ont apportée au déroulement de ses travaux et pour leur chaleureux accueil lors du passage de ses membres à l'établissement, de même que madame Lucie Perrault, secrétaire du vice-rectorat, pour l'aide apportée à l'organisation de cette visite.

Les membres de la Commission souhaitent que se poursuive le dialogue constructif qui s'est établi, au cours de cette opération[1].

[1] Au moment de la publication du présent rapport, l'Université de Montréal avait apporté d'importantes modifications à sa politique institutionnelle pour répondre aux demandes de la Commission. Cette documentation révisée a été déposée sur le site Internet de la CREPUQ (http://www.crepuq.qc.ca).

Annexes

ANNEXE I MEMBRES DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Présidente : Madame Denise Dagenais

Membres : Monsieur Claude Hamel

Monsieur Norman Henchey

Monsieur Pierre Potvin

Monsieur Jean-Pierre Wallot

ANNEXE II LISTE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS CONSULTÉS

Évaluation périodique des unités d'enseignement et de recherche de l'Université de Montréal - Protocole (vice-rectorat à la planification, février 1999)

Évaluation périodique des unités d'enseignement et de recherche de l'Université de Montréal – Guide pour l'auto-évaluation des unités (vice-rectorat à la planification, mai 1999)

Évaluation périodique des universités d'enseignement et de recherche de l'Université de Montréal – Guide pour les experts externes (vice-rectorat à la planification, septembre 1999)

Dossier d'évaluation de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information

Dossier d'évaluation du département de mathématiques et de statistique

Dossier d'évaluation du département de philosophie

ANNEXE III DÉROULEMENT DE LA VISITE DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Le vendredi 27 avril 2001, à la salle du Conseil (M-425) du Pavillon principal

9 h : Rencontre avec la Direction universitaire

François Duchesneau, vice-recteur à la planification

Lise Hamel-Robillard, adjointe au vice-recteur à la planification

France Fontaine, adjointe à la vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue

9 h 30 : Rencontre avec la direction facultaire

Louis Maheu, doyen, Faculté des études supérieures

Jacques Bélair, vice-doyen, Faculté des études supérieures

Nicole Dubreuil, vice-doyenne, Faculté des études supérieures

Fernand Roberge, vice-doyen, Faculté des arts et des sciences

Luc Giroux, vice-doyen, Faculté des arts et des sciences

10 h : Rencontres avec les responsables des dossiers d'évaluation soumis

Département de philosophie

François Lepage, directeur

Claude Piché, professeur titulaire responsable des études supérieures

Jean-Pierre Marquis, professeur agrégé, responsable des études de premier cycle

Fabienne Pironet, professeure agrégée

11 h : Département de mathématiques et de statistique

Sabin Lessard, directeur

Marlène Frigon, professeure titulaire

Jacques Hurtubise, directeur du centre de recherche en mathématiques

Anatole Joffe, professeur titulaire

François Perron, professeur agrégé

Christiane Rousseau, professeure titulaire

12 h : **Pause pour le déjeuner**

14 h : **École de bibliothéconomie et des sciences de l'information**

Carol Couture, directeur

Pierrette Bergeron, professeure agrégée

Michèle Hudon, professeure adjointe

James Turner, professeur adjoint

Christine Dufour, doctorante

15 h : **Rencontre avec des étudiants du département de mathématiques et statistique**

Martin Franklin, premier cycle

Élise Picard, représentante de l'association étudiante de premier cycle

Étienne Chassé Saint-Laurent, maîtrise

Alexandre Girouard, maîtrise

15 h 30 : **Séance de travail de la Commission**

Synthèse des informations recueillies au cours des échanges

16 h 30 : **Rencontre avec la Direction universitaire**

François Duchesneau, vice-recteur à la planification

Lise Hamel-Robillard, adjointe au vice-recteur à la planification